



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3993

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prestations de télésurveillance et interventions sur des bâtiments et immeubles inoccupés de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Rondes de surveillance, télésurveillance sur les biens immobiliers inoccupés de la Métropole - Lancement et autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-3993**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Prestations de télésurveillance et interventions sur des bâtiments et immeubles inoccupés de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Rondes de surveillance, télésurveillance sur les biens immobiliers inoccupés de la Métropole - Lancement et autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2018-2569 du 22 janvier 2018, la Métropole a autorisé la signature d'un marché public de services pour les prestations de télésurveillance et interventions sur des bâtiments et immeubles inoccupés de la Métropole.

Ce marché a été notifié sous le n° 2018-26 le 8 février 2018 au groupement Securitas Alert Services Sas/Securitas France Sarl. Le marché ne comporte aucun engagement de commande.

Actuellement, la Métropole dispose, notamment, de 2 marchés ayant pour objet la surveillance de biens :

- les "prestations de rondes de surveillance sur les biens immobiliers de la Métropole" qui se termine le 26 avril 2020,
- les "prestations de télésurveillance et interventions sur les bâtiments ou immeubles inoccupés de la Métropole" qui lui se termine le 7 février 2020.

L'objectif est de regrouper ceux-ci afin d'avoir un interlocuteur unique pour optimiser les interventions, mieux contrôler les actions et être ainsi plus efficace sur la gestion de ces risques d'effraction sur les biens immobiliers gérés par la Direction du patrimoine et des moyens généraux (DPMG) ; les prestations de rondes et de télésurveillance étant complémentaires. Cependant, les fins de ces marchés ne coïncident pas et, en cas de changement de prestataire, une durée de tuilage de 2 mois avec le prochain titulaire serait nécessaire pour lui permettre de mettre en place ses alarmes et les connecter au PC de contrôle.

Par conséquent, pour garantir la continuité dans l'exécution des prestations de surveillance du patrimoine inoccupé, une prolongation de durée de 6 mois du marché de "prestations de télésurveillance et interventions sur des bâtiments et immeubles inoccupés de la Métropole" est nécessaire dans les conditions économiques du marché initial inchangées.

Par la suite, le nouvel accord-cadre de rondes de surveillance, télésurveillance sur les biens immobiliers inoccupés de la Métropole fusionnerait les deux prestations.

La télésurveillance comprendra la fourniture et la mise en place d'un système d'alarme autonome. Chaque périphérique du système, y compris la centrale, devra être alimenté par des batteries. Il n'y aura aucun raccordement sur secteur.

Les prestations de télésurveillance doivent être assurées par une centrale et comprennent : les prestations de levée de doute, la télésurveillance 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 du site, un test cyclique toutes les 24 heures, la prise en charge des consignes d'alarme, la mise à jour des consignes d'alarmes.

La ronde de surveillance a pour but de réaliser un contrôle extérieur et intérieur d'un bâtiment ou terrain afin de s'assurer de l'absence de personnes, de la fermeture de tous les ouvrants et de l'absence de dégradation portant atteinte à la sécurisation du site ou montrant la pénétration d'individus non désirés dans un site.

Les rondes de surveillance seront mises en place à intervalles réguliers ou ponctuellement, selon la demande du responsable de site, pour augmenter le niveau de sécurité en fonction de l'évolution des risques.

Une procédure d'appel d'offres ouvert serait lancée en application des articles L 2124-2, R 2124-2 et R 2161-1 à R 2161-6 du code de la commande publique pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à des prestations de rondes et de télésurveillance sur les biens immobiliers de la Métropole.

Cet accord-cadre ferait l'objet de bons de commande conformément aux articles R 2162-1 à R 2162-6 et R 2162-13 et 14 du code de la commande publique.

L'accord-cadre à bons de commande serait passé pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon tacite une fois 2 ans.

L'accord-cadre ne comporterait pas d'engagement de commande minimum et maximum. L'estimation prévisionnelle du besoin est de 1 300 000 €HT, soit 1 560 000 €TTC pour la durée ferme de l'accord-cadre.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, à autoriser le lancement de la procédure et à signer l'accord-cadre conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'avenant n° 1 au marché n° 2018-26 conclu avec le groupement Securitas Alert Services Sas/Securitas France Sarl pour les prestations de télésurveillance et interventions sur des bâtiments et immeubles inoccupés de la Métropole. Cette modification est sans incidence financière,

b) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande de prestations de services pour des prestations de rondes et de télésurveillance sur les biens immobiliers de la Métropole.

2° - Autorise monsieur le Président :

a) - dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, à poursuivre par voie de marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables (article R2122-2 du code de la commande publique) ou procédure avec négociation (article R 2124-3 6° du code de la commande publique) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres (article R 2124-2 du code de la commande publique). Les offres seront choisies par la Commission permanente d'appel d'offres,

b) - à signer ledit avenant et l'accord-cadre à bons de commande pour des prestations de rondes et de télésurveillance sur les biens immobiliers de la Métropole et tous les actes y afférents, sans montant minimum ni maximum pour un montant estimé 1 300 000 €HT soit 1 560 000 €TTC pour une durée ferme de deux années reconductible de façon tacite une fois 2 ans.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal et aux budgets annexes - exercices 2020 et suivants - chapitre 011 - sur les opérations adéquates.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.